ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw IBAN:

TVA BE0647601296 http://www.inspectbelgium.be Chaussée de Tirlemont, 5

No Client: 00072511

Adresse: Avenue Paul Hysmans, 1200

Woluwe Saint Lambert

TVA. Date d'emission: 2023-10-12

SO/23022692 Ref.PV precedent.:

Num. rapport: 20230018290-V.2 **EXEMPLAIRE ORIGINAL**



Index II:

Contact indirect: en ordre

Resistance de dispersion: 21 Ohm

RAPPORT DU CONTRÔLE DE CONFORMITÉ: INSTALLATION ÉLECTRIQUE BT & TBT DOMESTIQUE

GENERALITE

Mission: 55773

Type d'installation: Nouvelle installation

Lieu d'inspection: Avenue Paul Hymans 126 /38, 1200 Woluwe Saint Lambert

Etage: 10

Référence: Livre I Chapitre 6.4.

Date d'inspection: 09/10/2023 Inspecteur:

Propriete dc. _____

Pers.Cont.: Documents de référence: Schémas Type de locaux: Appartement

Nature du courant: Alternatif

Contact direct: en ordre

Mohm

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

info@inspectbelgium.be

Contact:

Type d'inspection: Contrôle de conformité avant mise en usage

Autres Reglements:

Prochain contrôle au plus tard le:09/10/2048 ou dans un délai de:299 mois

Index I: 23984.9

Installateur: / T.V.A.: tel.:

DETAILS DU POINT DE FOURNITURE

Nom de l'entreprise distributrice d'électricité: SIBELGA

Numero EAN: Non disponible Compteur: 5086036

Raccordement: Souterrain ou aérien (Ondergronds of bovengronds) Tension de serv.: 3x230V I max. instal.: 25A

Liaison comptage-coffre de repart. Type de cable: XVB

Margue: COMTIGEA Prot. princ. branchement: 3P25A

> Nombre de cond.: 3 Section: 10 mm²

Etat du matériel électrique (fixation, dégradation...):en ordre

schema unifilaire et plan de position ont ete signes pour approbation

Le différentiel en-tête d'installation est scellé

Resist. d'isolement general:473 MOhms

CONTROLES VISUELS - MESURES - ESSAIS

Schémas conformes et signés: OUI

Description Installation:

voir les schemas en annexe

Installation executee conformement aux schemas:en ordre Inventaire des influences externes present et signe:en ordre

Protection contre les chocs electriques:

Différentiels essaie par bouton test:en Contrôle des boucles de défaut:en ordre

ordre

Electrode de terre: Section: 16 mm² type: piquets

Continuite PE et liaison equipotentielle:en ordre Matériel et influences externes:p.a

Inter.Diff.General: 4p 40A/300mA Scellé par plombage: p.a Diff. supplem.: 4p 40A/30mA

Différentiels: 4p 40A/30mA

Pas encore places: cuisine, salle de bains, Installation encore en travaux lors de notre passage , Eclairage, Appartement en travaux lors de notre passage. , Plaques de finition interrupteurs &

prises. Porte du tableau. Nombre de tableaux: 1

Nombre de circuit:

Adéquation entre les dispositifs de protection et la section des conducteurs:En ordre

Contrôle visuel du matériel fixe ou à poste fixe dangereux:En ordre Adéquation entre le différentiel et la valeur de la resistance de dispersion de terreEn ordre Contrôle visuel du matériel mobile à poste fixe dangereux:Pas d'application

CONCLUSION



L'INSTALLATION EST CONFORME

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Livre 1 concernant les installations électriques à basse tension et à très basse tension et peut être mise en service. La prochaine visite de contrôle est à effectuer dans le délai prescrit par le Livre 1 (voir ci-dessus).

Pour le Directeur Technique,

L'inspecteur.

CONSTATATIONS

Note (N) - Remarque (O) - Infraction au Livre 1 (I) - Dérogation (D) - les numéros réfèrent aux infractions standardisées

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460 ORGANISME DE CONTROLE IBAN:

Num. rapport: 20230018290-V.2

http://www.inspectbelgium.be

Mission: 55773

ID Externe:

Adresse: Avenue Paul Hysmans, 1200

TVA BE0647601296

Chaussée de Tirlemont

Ref.PV precedent.:

INSPECT BELGIUM asbl/vzw

info@inspectbelgium.be

TEL +32 10 280 577 - +32 15 860 460

Contact: TVA:

Date d'emission: 2023-10-12

SO/23022692

EXEMPLAIRE ORIGINAL



N11 () - Sauf stipulation contraire, les appareils et machines raccordés à l'installation fixe, ne font pas partie de l'inspection..

N12() - Le présent contrôle porte sur les parties aisément accessibles et visibles de l'installation et exclu les parties cachées tel que les cloisons, les faux-plafonds, etc.

N13() - Sauf stipulation contraire, l'examen porte exclusivement sur l'état et le bon fonctionnement de l'installation. Sa conception sort du cadre de la mission.

L'inspecteur certifie avoir suivi toutes les étapes de la check-list: OUI Ce rapport annule et remplace le rapport 20230018290 V.1

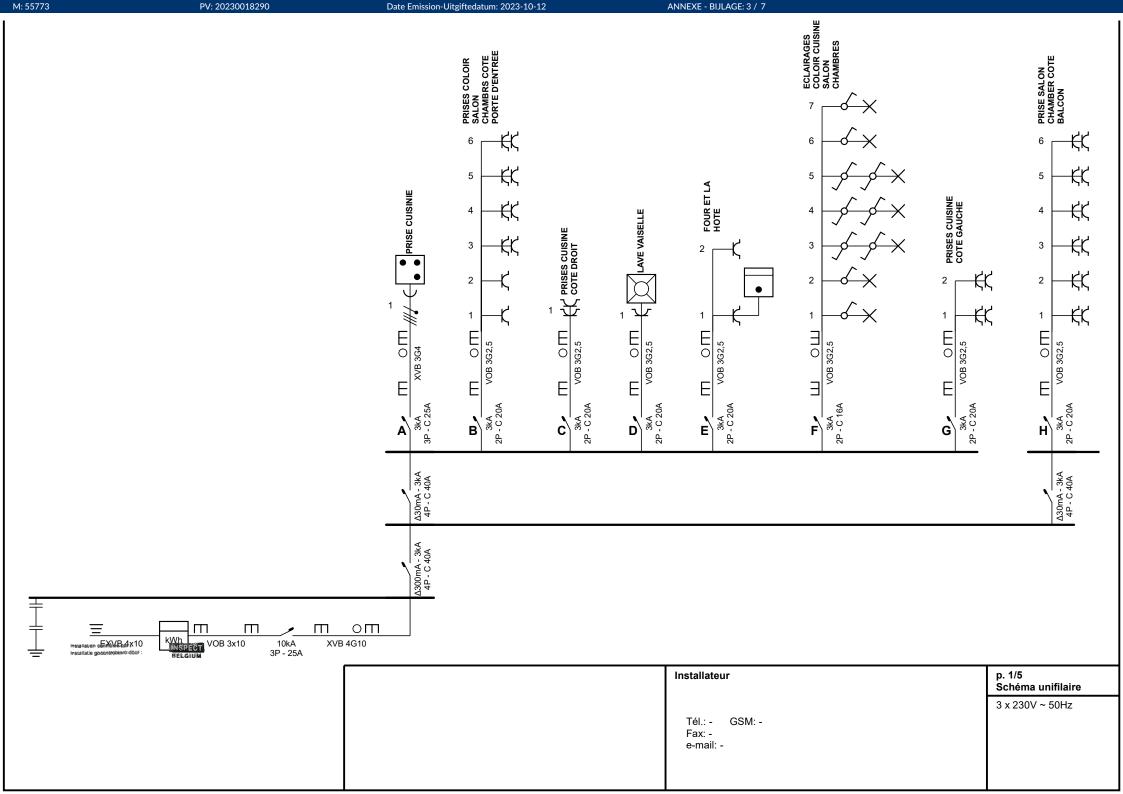
CONSEILS/REMARQUES:

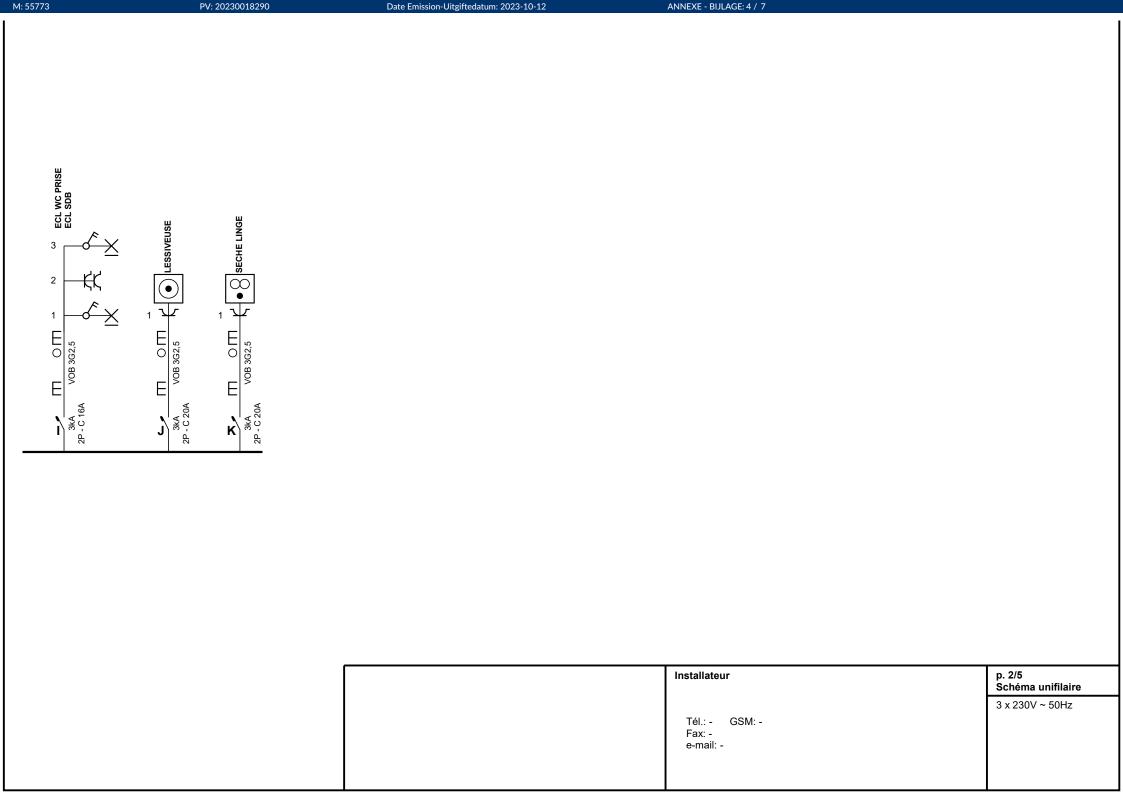
Suivant la sous-section 6.4.6.4.b.7. du Livre 1, il est obligatoire de rappeler :

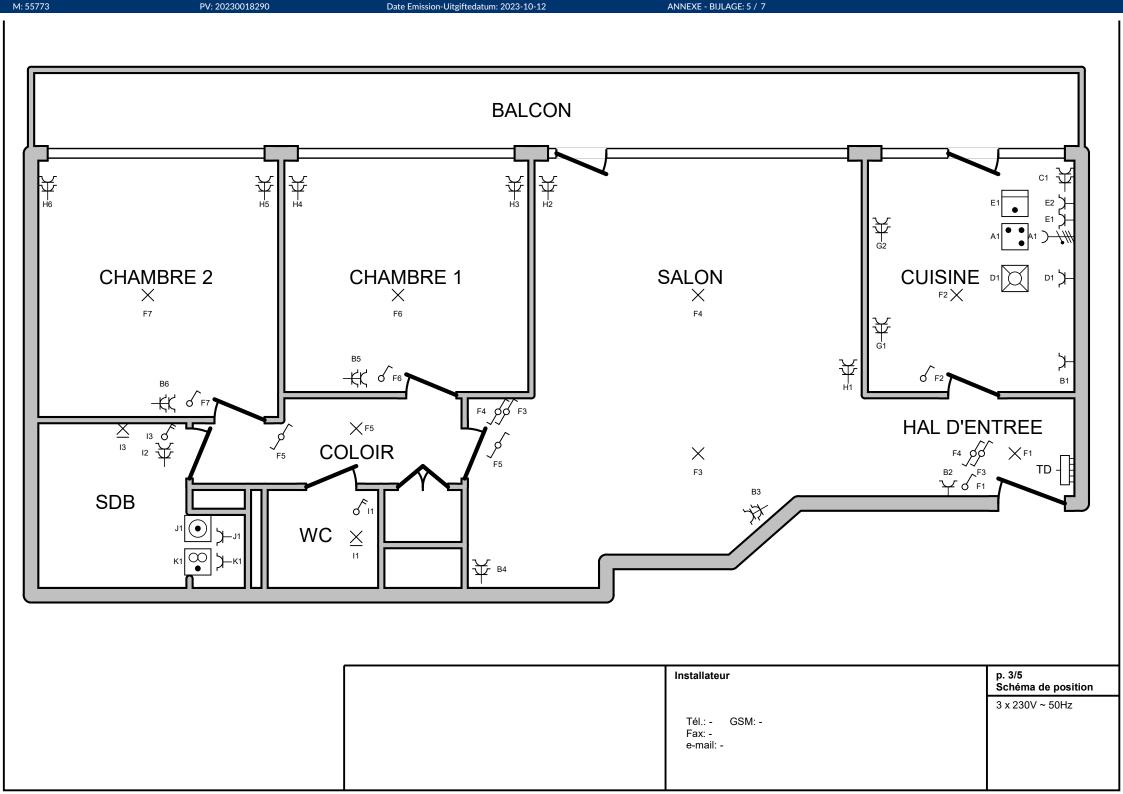
- a) l'obligation de conserver le rapport dans le dossier de l'installation électrique ;
- b) l'obligation de renseigner dans le dossier toute modification intervenue dans l'installation électrique ;
- c) l'obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Livre 1: RGIE approuvé (ou introduit) par l'arrêté royal du 08/09/2019.

ORGANISME DE CONTROLE INSPECT BELGIUM asbl/vzw +32 10 280 577 - +32 15 860 460







ANNEXE - BIJLAGE: 6 / 7

Date Emission-Uitgiftedatum: 2023-10-12

M: 55773

PV: 20230018290

| p. 5/5 | Liste des matériaux | 3 x 230V ~ 50Hz | Tél.: - GSM: - Fax: - e-mail: -

ANNEXE - BIJLAGE: 7 / 7